

SYNDICAT DE GRECHEZ
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 6 avril 2018

-198-

Nombre de membres :		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
14	11	11

L'an deux mille dix huit et le six avril, à 19h30, le Comité Syndical du Syndicat de Gréchez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Lanneplà, sous la présidence de M. Jacques LAULHÉ, Président.

Présents : M. Jacques LAULHÉ, *Président*,

Jean-Jacques SENSEBÉ, Jean-Pierre CARRÈRE, Éric NOTARIO, Albert LAHITTETE (arrivé à 20h),
Amandine POUSTIS, Jérémy LAUDA, Michel SARTHOU, Vivien POUSTIS, Jean LABASTE et Philippe
DARTIGUE-PEYROU, délégués titulaires

Jacques LAULHÉ (Loubieng), délégués suppléants

Absents ou excusés : Marc DESPLAT, Loïc COUNTRY, Jean-Charles LARROQUE et Eric BEILLÉ, délégués
titulaires.

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu de la séance du comité syndical du 12 mars 2018
- Budget primitif 2018 du service Assainissement Non Collectif,
- Budget primitif 2018 du service Eau Potable,
- Budget primitif 2018 du service Assainissement Collectif,
- Budget primitif 2018 des Charges communes
- Contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif : étude de la modification de la fréquentation des contrôles
- Question Diverses

1/ Finances du service Assainissement Non collectif : Budget Primitif 2018 (délibération n°1)

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2018 du Service Assainissement Non Collectif du Syndicat de Gréchez.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adopte le Budget Primitif du Service Assainissement Non Collectif, qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement : 232 968 €

Section d'Investissement : 85 480 €

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Trésorier d'Orthez.

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

Débat : Dans le cadre de la présentation du Budget Primitif, Jean LABASTE souhaite connaître le nombre de dossiers de réhabilitation qui ont été déposés. Guillaume DENIS lui répond que 9 dossiers ont été déposés. 20 propriétaires ont été contactés, mais le délai imposé par l'Agence de l'Eau n'a pas permis à tous les propriétaires de déposer leurs dossiers dans les temps.

Arrivée d'Albert LAHITETTE à 20h.

2/ Finances du service Eau Potable : Budget Primitif 2018 (délibération n°2)

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2017 du Service Eau Potable du Syndicat de Gréchez.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adopte le Budget Primitif du Service Eau Potable, qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement : 500 892 €

Section d'Investissement : 249 506 €

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Trésorier d'Orthez.

Pour	Abstention	Contre
11	0	0



SYNDICAT DE GRECHEZ
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 6 avril 2018

-199-

3/ Finances du service Assainissement Collectif : Budget Primitif 2018 (délibération n°3)

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2017 du Service Assainissement Collectif du Syndicat de Gréchez.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adopte le Budget Primitif du Service Assainissement Collectif, qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement : 32 158 €

Section d'Investissement : 44 286 €

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Trésorier d'Orthez.

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

4/ Finances des Charges Communes : Budget Primitif 2018 (délibération n°4)

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2017 du Service Assainissement Collectif du Syndicat de Gréchez.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adopte le Budget Primitif des Charges Communes, qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement : 184 620 €

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Trésorier d'Orthez.

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

5/ Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2018

Monsieur le Président informe que les services préfectoraux imposent la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique à joindre au budget primitif.

Il présente la note qu'il a rédigée et qui sera jointe aux budgets primitifs.

6/ Compte-rendu des séances précédentes

Monsieur le Président rappelle avoir joint à la convocation le compte rendu du Comité syndical du 12 mars 2018

Aucune remarque n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

7/ Contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif : étude de la modification de la fréquentation des contrôles

Monsieur le Président rappelle le point qui avait été abordé lors du comité syndical du 4 décembre 2017, puis étudié en bureau le 16 février 2018 et qui concernait la modification de la fréquentation des contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Il indique qu'après étude en bureau, une simulation a été réalisée. Il propose d'en faire la présentation.

Guillaume DENIS, technicien du Syndicat expose la situation actuelle qu'il compare à différentes simulations de fréquentation des contrôles, en fonction du type d'installation. En effet, la réglementation actuelle permet de mettre en place une modulation de la fréquence de passage pour les contrôles de bon fonctionnement en fonction du type d'installation, ses conditions d'utilisation ainsi que les constatations lors du dernier contrôle. Il est proposé donc d'augmenter la fréquence pour les installations ne présentant pas de défaut, avec des défauts mineurs ou non-conformes incomplètes, de raccourcir la fréquence pour les installations présentant des dangers pour les personnes et les installations rentrant dans le cadre des mutations immobilières les travaux n'ont pas été effectués malgré l'obligation dans l'année.

L'ensemble de ces points seront rediscutés lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Il est aussi proposé de revoir prochainement l'ensemble des redevances du service assainissement non collectif en fonction de l'évolution des subventions au fonction de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h30.

